

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

100046

Objet

TENNIS DE L'ORANGERIE
Redevance demandée au
Professeur de Tennis

DATE DE CONVOCATION

21 avril 1980

DATE D'AFFICHAGE

21 avril 1980

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 21

Nombre de votants 26



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt
le vingt cinq avril à 20 heures 00
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur LIS, Maire.

Etaient présents : MM. LIS, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, BOUTET, BUJAR
COLLE, PAPEAU, DUFOUR, POUMAILLOUX, TETARD, MONTRON, DUFEIL,
MAURELLET, NAULIN, BOULAN, BROTRÉAU, BERLAND, TAP, CABAL,
Mme TACQUET, M. POUSET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GUICHAOUA par M. PAPEAU, FABER par M. le Maire,
PELLETIER par M. DUFEIL, LACHAUD par M. BOUTET, BOISARD par
M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD.

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

Par lettre en date du 11 Mars 1980, Monsieur Dominique
EPARDAUD, domicilié au CLOU-BOUCHET à NIORT, sollicite l'auto-
risation de donner des leçons de tennis durant les vacances
scolaires d'été, au terrain de l'Orangerie.

Par délibération en date du 27 Juillet 1979, le Con-
seil Municipal avait fixé à 4 000 F la redevance due par le
précédent professeur de tennis en l'occurrence Madame GADON.

La Commission des Sports, réunie le 13 Mars 1980, a
donné son accord de principe, en précisant "que l'intéressé
devrait venir aux vacances de Pâques et deux après-midi par
semaine pendant la période allant de mai à fin Juin et ensuite
tous les jours pendant la saison et ce moyennant une redevan-
ce qui serait fixée par une prochaine commission des Finances
l'accord serait donné que pour une période d'un an éventuel-
lement renouvelable."

La Commission des Finances, réunie le 18 Avril 1980,
propose de fixer le montant de la redevance à 5 000 F, pour
les périodes fixées en 1980 par la Commission des Sports.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la demande de Monsieur Dominique EPARDAUD,
- Vu les propositions de la Commission des Sports en date du 13 Mars 1980,
- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 18 Avril 1980,

DECIDE :

- d'autoriser pour l'année 1980, Monsieur Dominique EPARDAUD à utiliser un court à l'Orangerie pour y donner des leçons de tennis durant les vacances de Pâques et deux après-midi par semaine jusqu'à la fin juin et ensuite tous les jours pendant la saison estivale.
- de limiter la validité de cette autorisation à l'année 1980,
- de fixer la redevance due à la Ville de ROYAN, pour cette période à 5 000 F (CINQ MILLE FRANCS), étant entendu que la location du court sera réglée au régisseur municipal suivant le taux normal en vigueur.
- de porter la recette correspondante au chapitre 945, article 709 du Budget 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre LIS.
Pierre LIS.